

#	Heure de fin	Prénom	Nom de famille	Sujet de l'intervention	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)
0							
1	4-8-24 18:17:56	Mathieu	Prevost	Cession de terrain pour le début de la construction de l'école	BD : la réponse du ministère a été reçue le 26 mars dernier et venait avec plusieurs conditions et demandes tant à la Ville qu'au Centre de services scolaire de retravailler certaines modalités. La lettre est en analyse auprès des services. Des échanges sont requis avec la Direction générale des infrastructures du ministère de l'éducation. Le ministère a donné son accord pour qu'il puisse y avoir des classes dans Griffintown.		
	4-8-24 18:35:23	André	Chartrand	Problématique d'accès à la cour due à l'espace restreint de la rue étroite. (stationnement voiture électrique - borne de recharge sur le côté de la maison. Monsieur est incapable de sortir de chez lui car les voitures obstruent le chemin. Requête faite à ce sujet. Monsieur Rimanelli lui a indiqué qu'il faut faire un amendement aux règlements. Il demande que la même chose soit accordée comme le 523 Delinelle.	Question réglée		
2	4-8-24 18:37:07	Genevieve	Tremblay-Fafard	Comment sécuriser davantage le métro LionelGroulx.	BD : nous sommes conscients qu'il y a des enjeux de sécurité. L'arrondissement travaille avec plusieurs organismes communautaires. Des mesures seront accrues pour qu'on se sente en sécurité. Un suivi sera fait par la DCSLDS.	Un appel téléphonique a été fait auprès de la citoyenne, ce 9 avril 2024, durant lequel nous avons échangé sur divers éléments, en lien avec la cohabitation sociale dans le secteur Lionel-Groulx. L'éclairage autour de la station de métro Lionel Groulx a été questionné et l'accès à des sanitaires. Il a été mentionné à la citoyenne la présence de 2 toilettes à Lionel-Groulx et l'accès aux facilités de MBL pour les populations vulnérables, accessibles 24/7. Concernant l'éclairage en place, il est établi en conformité avec les normes. La citoyenne a été invitée à nous rappeler si nécessaire.	DCSLDS

3	4-8-24 18:42:00	Lucie	Fafard	Comment remédier au manque d'accessibilité à la rue sur la rue Delisle.	BD : nous savons que ce n'est pas évident mais on essaie de trouver les meilleures solutions dans les circonstances actuelles. Il s'agit d'un travail en continu. Un suivi sera fait par la DAUP. La rue Rose-de-Lima restera à sens unique.		
---	-----------------	-------	--------	---	--	--	--

#	Prénom	Nom2	Organisme représenté, s'il y a lieu	Objet de l'intervention	Votre question ou commentaire	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)
0								
1	Daniel	Vézina		Projet particulier - Restaurant le Candide	<p>Par la résolution CA15 22 0128, la ville a permis une dérogation au zonage dans le quartier défavorisé de la Petite-Bourgogne pour permettre la réalisation d'un projet particulier comprenant un restaurant situé à moins de 10m de la cour de l'école de la Petite-Bourgogne. La fumée de charbon de bois utilisé pour les cuissons du restaurant incommodent sérieusement mes enfants asthmatiques qui fréquentent l'école et dans une perspective plus large, constitue un enjeu de santé publique considérant le jeune âge des enfants dont les poumons sont en plein développement. Une forte odeur de fumée de charbon de bois est facilement perceptible à l'occasion dans la cour d'école où les enfants jouent en fin de journée. Malgré les recommandations de la santé publique de Montréal voilà quelques années au sujet de la cuisson sur bois, la ville de Montréal n'a toujours pas adopté un nouveau règlement sur les émissions polluantes liées à l'utilisation commerciale de combustibles solides même si elle affirme que son règlement actuel est inopérant. Dans la situation spécifique de l'école de la Petite-Bourgogne, d'autres sources locales de pollution peuvent bien sûr affecter la qualité de l'air du quartier mais la très grande proximité de ce restaurant avec la cour d'école est très problématique ici et augmente le risque d'exposition des élèves. Il est important de noter qu'il n'y a aucun seuil d'innocuité à la pollution de l'air et qu'un simple ajout de filtre ne garantirait aucunement des niveaux de pollution acceptables pour les enfants. Attendu que la ville de Montréal s'est engagé à concilier la protection de l'environnement avec le développement économique en vertu de sa charte et que l'article 46.1 de la charte des droits et libertés du Québec confère à tous les Québécois le droit de vivre dans un environnement sain; Compte tenu que la démonstration scientifique de la contribution directe du restaurant à la détérioration de l'air dans la cour d'école nécessiterait des moyens techniques, financiers et matériels considérables et disproportionnés et que le principe de précaution s'impose pour protéger la santé des enfants; Est-ce qu'une limitation immédiate du permis d'occupation du restaurant peut être votée par le conseil d'arrondissement afin d'interdire l'utilisation d'un combustible solide OU le conseil peut-il révoquer le permis d'occupation s'il est impossible d'imposer une telle limitation?</p>	<p>BD : il n'est pas possible de révoquer le permis ou d'imposer des conditions. Actuellement, quand un signalement est fait, un suivi est effectué par la DAUP en concertation avec le Service de l'environnement. Lors du premier signalement, les installations étaient conformes. Le Règlement concerne la cuisson au bois et non la cuisson au charbon. Le restaurateur sera sensibilisé. Un suivi sera fait.</p>		

2	Nicolas	Marin		Plusieurs rues de Pointe St Charles à fort besoin de réfection	<p>1. Est-ce que l'Arrondissement a de plans pour refaire de manière DURABLE la chaussée et trottoirs des rues suivantes : (Charlevoix entre Canal Lachine et Wellington, rue de la Congregation, Favard entre Charon et Sébastopol, trottoirs de la rue Wellington à Griffintown)? En me promenant dans l'Arrondissement je constate des besoins criantes de refection de plusieurs rues. Cependant, dans le site web du Sud-Ouest il n'y a pas le moindre signe que la modernisation de ces infrastructures a été identifiée comme besoin. La dignité de nos quartier dépend fortement de l'état de nos infrastrucutres.</p>	<p>BD : il n'y a pas de section internet qui annonce les travaux qui vont être effectués. Il faut savoir qu'il ya plusieurs compétences à la Ville de Montréal : la rue peut être de juridiction arrondissement ou du central (artériel). L'arrondissement vient prévoir es sommes d'argent pour l'ensemble de ses rues dans son PDI et c'est la même chose pour la ville-centre. Un suivi sera fait pour la planification sur 5 ans.</p>		
---	---------	-------	--	--	--	---	--	--